

François Rebsamen Il faut régulariser les sans-papiers qui vivent dans notre pays depuis cinq ans et plus

Président de la Fédération progressiste, le maire (PS) de Dijon appelle notre pays à faire preuve d'« humanité » et de « solidarité », et propose de considérer l'acquisition de l'identité française pour les personnes vivant dans la clandestinité comme une chance pour l'économie

Environ 700 000 personnes vivent sur notre territoire depuis plusieurs années, sans papiers ou avec de faux papiers, affirmait le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, au *Parisien*, en 2021. Cette situation est non seulement inhumaine, mais elle est inacceptable. Certains travaillent, et la plupart ont des temps dans des métiers dits « en tension ».

Dans un premier temps, le gouvernement semblait vouloir régulariser sur critères, ce qui est juste et nécessaire et, pour moi en tout cas, une évidence. Je souhaite qu'il poursuive dans cette voie.

En effet, alors que l'immigration du travail a progressé de 40,9 % en 2022, selon la direction générale des étrangers du ministère de l'intérieur, une circulaire de 2012 fait vivre ces immigrés dans une situation d'incertitude et de crainte permanentes. Ce texte soumet le traitement des demandes de régularisation par les préfets à la libre interprétation des critères, différents suivant les territoires.

La régularisation par le travail doit s'exercer de plein droit, uniformément sur tout le pays et sur demande du salarié. Cette mesure répondrait au manque de main-d'œuvre des métiers en tension et elle est attendue par nombre de professions.

Langue française et laïcité
Mais les autres, les « ni-ni » (ni expulsables, ni régularisables), que va-t-on faire pour eux ? Ma conviction et celle de la Fédération progressiste est qu'il faut les régulariser.

Où, il faut régulariser les hommes et les femmes immigrés qui vivent dans notre pays depuis cinq ans, voire plus, sans papiers, sorte de sous-citoyens, mal logés, mal soignés,

mal nourris, qui ne peuvent pas trouver de travail décent et qui vivent dans la peur du contrôle qui fera basculer leur vie dans un nouveau cauchemar sans fin, pour aboutir à quoi ? A retourner dans la clandestinité, puisqu'on ne peut pas les expulser.

Régulariser les « ni-ni », c'est un devoir d'humanité et de solidarité. C'est aussi – et cela devrait interroger les économistes – une source de richesse pour notre pays, puisque, si ces hommes et ces femmes avaient des papiers, ils pourraient travailler, et avec un taux d'emploi similaire au reste de la population, ils contribueraient à générer des recettes supplémentaires pour les comptes sociaux. A cet égard, l'instruction des dossiers des demandeurs d'asile doit être drastiquement raccourcie, car elle est actuellement si longue qu'elle aboutit à en faire des sans-papiers.

Bien sûr, il faudrait établir des critères d'intégration et permettre – en cas de déficience – de les acquérir, notamment concernant une vraie pratique de la langue française, une connaissance des valeurs de notre République et un engagement à les respecter, notamment la laïcité. Cette régularisation n'exclut pas la fermeté. Je soutiens le projet d'élargir les critères d'expulsion aux menaces graves à l'ordre public ou en cas de condamnation à des peines de plus de dix ans de prison ou de récidive.

Une partie de la droite et bien sûr l'extrême droite, dont le rejet de l'immigration reste le fonds de commerce, sont fermement opposés à ces mesures. Ce serait « un appel d'air » ! Drôle d'expression pour parler d'hommes et de femmes qui, au péril de leur vie, dans des conditions atroces, fuient la misère, les guerres, le terrorisme, les dictatures, et choisissent l'exil pour survivre... Le chiffon rouge de « l'invasion migratoire » est d'ailleurs démenté par les chiffres.

En 2021, la France comptait 10,3 % d'immigrés dont une partie est de nationalité française. En 2022, la France a accordé 17 million de visas, sur les 2,3 millions demandés, 320 330 premiers titres de séjours, soit 17,2 % de plus qu'en 2021, sachant que le premier motif d'attribution, contrairement aux idées reçues, n'est pas le regroupement familial mais l'admission pour étudiants, selon la direction générale des étrangers du ministère de l'intérieur. Sur les 131 254 demandes d'asile for-



**LA RÉGULARISATION
PAR LE TRAVAIL
DOIT S'EXERCER
DE PLEIN DROIT,
UNIFORMÉMENT
SUR TOUT LE PAYS
ET SUR DEMANDE
DU SALARIÉ**

mulés, 56 276 ont été accordées, en hausse seulement de 3,5 % par rapport à 2021 (alors que les demandes ont augmenté de 27,2 %). Concernant les immigrés en situation irrégulière 15 396 ont quitté le territoire français en 2022, une hausse de 14,9 % sur un an.

Sachons affronter la réalité
Mais, derrière ces chiffres, combien d'espéros brisés, combien de basculements dans l'irrégularité, la précarité, la paupérisation accélérée, le travail illégal, l'exploitation et combien de personnes sont devenues des « sans-papiers », des « ni-ni » ?

Depuis 1945, la France a voté une loi sur l'immigration tous les deux ans environ. Entre 1996 et 2021, le droit des étrangers a été réformé dix-huit fois, engendrant des débats politiques sans fin qui stigmatisent chaque fois un peu plus les « étrangers ». Nous en sommes aujourd'hui à la dix-neuvième fois ! et le problème des « ni-ni » perdure.

Pourtant, la France a toujours su s'enrichir de ses immigrés. Le pays de la déclaration des droits de l'homme aurait-il à ce point changé qu'il ne pourrait accueillir et intégrer ceux qui voient dans cette terre leur seule possibilité d'espoir et d'avenir ? Je ne le crois pas. Sachons affronter la réalité, soyons humains, régularisons les « ni-ni », ceux qui respectent les lois de la République, et nous montrerons que la France est fidèle à ses valeurs d'accueil et de solidarité, fière de son passé, et confiante en son avenir. ■

François Rebsamen est président de la Fédération progressiste et maire (PS) de Dijon ; il a été ministre du travail (2014-2015)

Anne-Béatrice Faye Le synode de l'Église catholique doit se saisir de la question du leadership féminin

La religieuse sénégalaise participera à l'assemblée générale sur l'avenir de l'Église catholique, qui se tiendra au Vatican, à Rome, du 4 au 9 octobre. Elle plaide pour une Église plus inclusive et des processus de prise de décision repensés

Vouloir analyser les grands enjeux du synode, à quelques jours de l'ouverture de l'Assemblée générale ordinaire (première session), est un grand défi. Même s'il est pratiquement impossible de dire combien de fidèles ont pris part à la vaste consultation qui a ouvert ce processus lancé en 2021 par le pape François, nous sommes face à la plus grande participation, au plus grand événement mondial d'écoute du peuple de Dieu, que les catholiques aient jamais connu. À cette étape du processus, il s'agit donc d'assumer cette nouveauté, ce nouveau « visage synodal de l'Église ».

Le pape François a donné sa vision d'une « Église synodale », c'est-à-dire fondée sur une « dynamique d'écoute ». Il imprime clairement par là une direction où prévaut la délibération à tous niveaux – paroissial, diocésain, continental et universel. Pour paraphraser le pape, « cheminer ensemble est la voie constitutive de l'Église » (discours d'introduction à l'ouverture des travaux de la 7^e assemblée générale de la Conférence épiscopale italienne, le 22 mai 2017).

L'évêque reste, certes, le principe d'unité de l'Église. Dans le processus synodal, chaque évêque amorce, guide et conclut la consultation. Mais il y a un appel à une plus grande participation de tous au discernement, ce qui nécessite de repenser les processus de prise de décision. La consultation a clairement fait émerger une forte demande pour des structures de gouvernance appropriées, inspirées par une plus grande transparence et une plus grande responsabilité de tous.

Contribuer à la réflexion théologique
Se dessine également le souhait d'une Église accueillante à l'endroit des personnes en situation de vulnérabilité, à l'instar des personnes âgées, des victimes d'abus de toutes sortes, des malades, des prisonniers, des handicapés, mais aussi de celles qui sont en difficulté avec les normes de l'Église (LGBTQ), personnes divorcées remariées, polygames, ceux qui ne partagent pas notre foi (les athées, les personnes et les mouvements religieux antichrétiens, les religions traditionnelles) et, bien sûr, des orphelins, des enfants vivant dans la rue en rupture avec leurs familles, des jeunes sans emploi, des veufs et veuves, des migrants, des réfugiés, des filles mères, des minorités ethniques, des personnes en marge du point de vue socio-économique (les pauvres), sans oublier ceux et celles qui sont désignés comme sorciers et porteurs de mauvais sorts.

En bref, le visage synodal de l'Église demande de « quitter la position confortable de ceux qui offrent l'hospitalité pour [se]



**CRÉER ET INSTITUER
DE NOUVEAUX
MINISTÈRES,
EN PARTICULIER
POUR LES FEMMES,
EST UN DES DÉFIS
MAJEURS DU SYNODE**

Anne-Béatrice Faye est une religieuse sénégalaise, membre de la congrégation des sœurs de l'Immaculée Conception de Castres (Tarn), docteure en philosophie et membre de la Commission des théologiens chargée de préparer le synode

laisser accueillir dans l'existence de ceux qui, sur [leurs] chemins d'humanité, sont [leurs] compagnons » (document de synthèse du processus synodal allemand).

Mais l'un des plus grands enjeux reste peut-être la question de la place des femmes dans l'Église. Les appels au leadership féminin sont souvent considérés à tort comme une préoccupation de l'Occident. Or, presque tous les rapports issus de la consultation soulèvent la question de la participation pleine et égale des femmes. Tous demandent la conversion et le renouvellement de la manière dont nous vivons les relations entre hommes et femmes dans l'Église, ainsi que dans la concrétisation des relations entre les ministres ordonnés, les consacrés et consacrées, les laïques.

Se dégagent deux défis majeurs. Un premier est d'ouvrir des espaces, de fournir des moyens et de générer des formes pour la participation effective des femmes dans les organes de discernement et de prise de décision. Un deuxième concerne la nécessité de créer et d'instituer de nouveaux ministères, en particulier pour les femmes. De nombreuses voix considèrent, par exemple, que l'institution du diaconat féminin est urgente, compte tenu de ce qui se passe dans diverses communautés. L'Assemblée générale d'octobre n'a donc pas d'autre choix que de se saisir de la question du leadership féminin et doit approfondir la contribution des femmes à la réflexion théologique, aux conseils pastoraux, à l'accompagnement des communautés, aux domaines d'élaboration et de prise de décision.

Saine décentralisation

Un autre sujet, enfin, me tient particulièrement à cœur. En matière de nombre, au sein des instances de gouvernement de l'Église, il n'y a pas de doute que les Africains et Africaines ne sont pas très visibles. Dans une perspective synodale, la dynamique de la coresponsabilité doit être pensée, au service d'une mission commune et non comme une manière organisationnelle de répartir les rôles et les pouvoirs. Ce qui importe, aujourd'hui, c'est la place fondamentale des Églises particulières, fruit d'une « décentralisation salutaire », dit le pape François, afin de permettre des expressions inculturées et décoloniales de la catholicité dans des Églises particulières. Il s'agit fondamentalement de renforcer les « instruments régionaux de communion », tels que les synodes nationaux ou diocésains, voire continentaux, ainsi qu'une saine décentralisation par rapport à la curie romaine.

Dans le processus synodal, l'Église doit redonner leur place aux Églises particulières dans le respect et l'intégration de la diversité culturelle, le pluralisme et la diversité des charismes dans l'Église, tout en maintenant la communion. ■



**ENTRE 1996 ET 2021,
LE DROIT DES
ÉTRANGERS
A ÉTÉ RÉFORMÉ
DI-HUIT FOIS,
ENGENDRANT DES
DÉBATS SANS FIN
QUI STIGMATISENT
UN PEU PLUS
LES « ÉTRANGERS »**